



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 30 mars 2023

PAC 2023 : OUVERTURE DES AIDES PAC 2023

Ouverture de la télédéclaration des aides PAC 2023 (politique agricole commune) du 1^{er} avril au 15 mai 2023 sur le site Internet www.telepac.agriculture.gouv.fr

Les règles et conditions d'accès aux aides évoluent avec la PAC 2023-2027 dès cette année. Il est recommandé de lire avec attention les notices explicatives disponibles dans TéléPAC à la rubrique « formulaires et notices 2023 ».

En cas d'erreur, des modifications de la déclaration seront possibles jusqu'au 15 juillet sous certaines conditions.

La règle générale relative aux dépôts tardifs continue de s'appliquer : la télédéclaration est possible au-delà du 15 mai jusqu'au 9 juin 2023 avec l'application de pénalités de retard.

Pour une information complète sur la PAC 2023-2027, se reporter au site du [ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire](http://www.agriculture.gouv.fr).

Pour répondre à vos questions pendant cette période de télédéclaration, vous pouvez appeler le numéro vert 0800 221 371.

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/1



@Prefet53



Préfète de la Mayenne



@prefet53



Préfecture de la Mayenne